

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 24 DÉCEMBRE 1864.

No 52.

## A NOS LECTEURS.

Témoins de l'état malheureux des Instituteurs à la campagne et partout; convaincus du besoin où ils se trouvent de resserrer de plus en plus les liens qui doivent les unir, de tâcher de ne former qu'un seul corps, animé des mêmes idées, des mêmes desirs, de la même volonté, nous jetâmes, il y a un an, les bases de la *Semaine*.

Nous voulions faire de ce journal l'organe intime des Instituteurs; nous voulions que tous pussent concourir à son succès, y apporter leur part de travail et de suggestion, y essayer à découvrir leurs talents et à se mettre sur la voie de succès littéraires; nous voulions que chacun pût travailler à rendre notre classe noble, grande, et respectée, — nos fonctions plus lucratives et moins pénibles, nous voulions nous rendre plus aptes à remplir avec avantage la mission importante dont nous sommes chargés et que nous ne pourrions remplir avec efficacité qu'au moyen de grandes et promptes améliorations; nous pensions enfin que cette œuvre pouvait être utile, avait de l'actualité, était nécessaire. Teis étaient le but et la raison de nos efforts.

Avions-nous raison d'essayer cela. Nous le croyions alors; malheureusement, aujourd'hui, à la fin d'une année d'efforts, nous nous apercevons du contraire, et nous sommes forcés d'annoncer à nos lecteurs que ce 52ème numéro qui complète l'année est le dernier que nous leur adressons.

En tentant cette entreprise, nous aimons qu'on le sache, nous n'avions en vue aucun intérêt personnel, l'espoir d'aucune rémunération; nous étions décidés à travailler gratuitement; suivant nos forces et nos capacités à atteindre notre but, et nous nous serions crus amplement récompensés, si notre œuvre eût réussi, et si la classe eût profité de notre travail.

Il est inutile de chercher à déguiser la plaie qui ronge notre société et lui prépare un avenir aussi pénible, aussi misérable que celui du passé. Il faut avoir la force d'examiner notre position, de rechercher les causes de l'état insignifiant où végète l'instituteur et les moyens propres à lui faire prendre le rang élevé que lui assignent nécessairement et

son dévouement et la grandeur des fonctions qu'il remplit.

Parmi les causes nombreuses, capitales, difficiles à détruire, qui, par leur enchaînement, concourent à conserver le déplorable état de l'instituteur, il en est une qui, si, enfin, nous avions le courage de la faire disparaître, entraînerait sans aucun doute toutes les autres dans sa chute, mais qui en ce moment, brille au regard d'un sinistre éclat, et se montre d'autant plus terrible, d'autant plus indestructible, qu'elle tient à notre inertie, et qu'elle se lie intimement à notre indifférence, nous voulons parler de ce manque d'union qui presque toujours a distingué les membres de notre classe, de cet isolement que chacun paraît se faire un devoir de conserver aussi longtemps que possible, et qui menace de faire bientôt le caractère distinctif de l'instituteur canadien.

Ces paroles sévères envers les Instituteurs canadiens s'adressent, on le comprend facilement, à ceux qui laissent sans doute au temps ou à l'indifférence le soin de réhabiliter notre classe et de la relever de son misérable état sans faire de leur côté le moindre effort.

Vraiment, quand on jette un coup d'œil sur notre position, quand on voit l'instituteur ignoré, reculé au fond d'une paroisse, sans amis, sans jouissances, et qu'on est forcé d'avouer que cet état misérable, c'est lui qui se l'est créé, qui se le conserve avec un amour presque paternel, le feu de la honte brûle le front, le cœur se serre et se remplit de désespoir, parcequ'une volonté ferme changerait cette situation, parceque si nous voulions enfin nous tendre fraternellement la main pour marcher sans arrière-pensée comme sans crainte au renversement des obstacles nombreux qui nous arrêtent, — mais dont peuvent se rire les efforts d'hommes unis et résolus, — nous pourrions aspirer à un brillante position sur les degrés de l'échelle sociale.

À voir en général l'indifférence des instituteurs à travailler à la réalisation de ce rêve sublime, qui paraît ne devoir jamais être une réalité pour ceux qui se livrent à l'éducation de la jeunesse canadienne-française, — cette force de notre pays, cet avenir de notre nationalité, — à voir leur apathie criminelle pour tout ce qui concerne la grandeur de leur

classe, on dirait que fiers d'avoir attiré sur eux les regards du pays et entrevu à l'horizon l'aurore du bonheur et du bien-être, ces hommes se trouvent satisfaits de l'œuvre accomplie et croient inutile tout travail ultérieur : on dirait qu'ils se bercent de cette funeste et flétrissante illusion que notre classe se relèvera sans travaux, sans sacrifices de notre part, sans continuer pour obtenir une position glorieuse, cette lutte que plusieurs de nos confrères ont commencée et vaillamment continuée.

Certes, si de semblables pensées, avilissants précurseurs d'une décadence complète, germaient au cerveau de tous nos confrères ; si ces hommes, espérant tout du temps, des circonstances, du dévouement étranger pour atteindre le bonheur, croyaient devoir demeurer désunis et disséminés partout sur le pays, sans faire un effort en faveur de leur affranchissement, de leur union, on pourrait avec justice les accuser de mériter la chétive position dont ils se plaignent ; ils mériteraient même d'être retranchés d'une classe qu'ils ne sauraient soutenir, qu'ils abandonneraient lâchement ; mais, quoiqu'il soit difficile d'expliquer la pensée qui semble paralyser l'énergie de la plupart des instituteurs, nous aimons encore à croire que tels ne sont pas les sentiments dont ils sont animés ; nous aimons à nous persuader qu'on peut encore espérer d'eux le courage, le travail dont ils ont quelquefois fait preuve dans des moments critiques ; et c'est ce qui doit rassurer pour l'avenir et faire espérer de beaux jours.

Car, heureusement, s'il y a, en général, parmi nous, des hommes qui ne comprennent pas la responsabilité de leur position, qui attendent toujours le dévouement d'une cause pour l'approuver, si elle réussit, ou jeter le ridicule sur elle, si la fin ne répond pas à l'excellence du but qui l'a fait naître, hommes endormis, sur ce qui les regarde, et que le succès peut à peine éveiller, il y a aussi parmi nous, nous aimons à le constater, des hommes au cœur ardent, à l'âme forte, aux talents brillants, des hommes qui méritent véritablement le titre "d'instituteurs" par les efforts souvent efficaces qu'ils ont faits pour l'amélioration de leur classe ; des hommes qui travaillent toujours avec cet enthousiasme si nécessaire dans les circonstances difficiles et qui presque toujours est le sûr garant du succès. Ce sont que nous aimerions à voir se rallier sous les plis d'un même drapeau et travailler à faire réussir des mesures qui, bien concertées et bien soutenues, feraient de l'instituteur un homme véritablement digne de travailler à la diffusion de l'éducation.

A ceux de ces hommes qui ont donné leur

appui à *La Semaine*, qui nous ont aidé de leurs efforts et de leur sympathie, aux généreux et dévoués amis de l'éducation qui sont toujours prêts à soutenir tout ce qui peut tendre à promouvoir cette cause, nous offrons nos sincères remerciements, nous les assurons de notre profonde et vive reconnaissance pour leur bienveillant appui !

En commençant cet article nous voulions mettre au jour les obstacles qui ont arrêté la marche de *La Semaine*. Il aurait été bon peut-être de faire connaître les noms de ceux qui par une ridicule jalousie, ou une lâche ineptie, ont entravé la marche de cette publication ; mais si nous taisons leurs noms aujourd'hui, nous leur disons que nous n'oublierons pas que des hommes chargés de protéger tout ce qui tend à promouvoir l'éducation, que des hommes à qui l'on suppose un peu d'intelligence, ont eu le courage de nous nuire, les uns par une ridicule crainte, les autres par une lâche et hypocrite servilité, afin d'obtenir quelque faveur et racheter un moment d'oubli, mais qu'ils ne se réjouissent pas trop, ils recueilleront leur salaire.

Pour nous, en abandonnant notre entreprise, nous ne regrettons pas notre travail, une année d'efforts, car nous avons la confiance que *La Semaine* est un germe qui fructifiera, nous en sommes convaincus, et plus tard, quand l'œuvre aura porté son fruit, nous reviendrons, soldats infatigables, reprendre notre œuvre où nous l'avons laissée, et travailler à faire avancer d'un pas la classe où la Providence nous a placés et que nous voulons nous efforcer de rendre égale à toute autre.

### L'ENSEIGNEMENT EST-IL UNE PROFESSION ?

De tous temps, la cause de l'éducation a eu de nombreux et puissants zéloteurs ou défenseurs. Sans parler, en effet, du plus grand des Instituteurs, du divin Pédagogue, de N. S. Jésus-Christ, enfin, dont toute la vie, en tant qu'on le considère comme homme, a été vouée à la grande cause de l'enseignement, — que de noms célèbres l'antiquité et les temps modernes n'offrent-ils pas à notre admiration et à notre reconnaissance ! Compter les hommes d'église, les philosophes, les hommes d'état, les savants, les humbles instituteurs même qui ont travaillé au développement et au progrès de l'éducation morale, intellectuelle et physique du genre humain, et qui ont contribué à créer la civilisation de notre époque, serait, croyons-nous, aussi difficile que d'énumérer les milliers d'étoiles qui illuminent le firmament. Malgré cela, cepen-

dant, l'enseignement et ceux qui s'y livrent n'ont jamais été regardés avec cette faveur générale que leur importance exige impérieusement.

Rechercher les causes qui ont produit cet état de choses regrettable, aurait peut-être quelque intérêt; mais nous préférons,—nous aidant de ce qui a déjà été écrit sur ce sujet, entre autres d'un bon article publié il y a déjà bien longtemps dans un journal pédagogique américain,—nous préférons, disons nous, examiner si l'enseignement est une profession savante, comme la loi et la médecine. Si nous réussissons à prouver qu'il l'est en effet, nous aurons par là même démontré à tous ceux qui ne regardent les instituteurs qu'avec un œil de protection, qu'ils prennent des airs que la stupidité ou l'ignorance ont seules le droit de se donner.

*Qu'est ce qu'une profession?—*En prenant le mot *profession* dans son sens le plus général, on trouve que toute *occupation à laquelle on se dévoue, est une profession*. Ainsi l'on dit: la profession d'avocat, de notaire, de cordonnier, de maçon, etc., etc. D'après cette définition, qu'on peut lire dans tous les dictionnaires, on voit donc que si l'on veut conserver au mot *profession* son acception la plus étendue, il n'y a pas de doute que l'enseignement est une profession; mais tel n'est pas ce que nous prétendons faire; nous voulons préciser la question et l'examiner comme suit:

1° *Qu'est-ce qu'une profession savante?*

2° *L'enseignement est-il une profession savante?*

*Rép. à la 1ère question. Profession* vient d'un mot latin qui signifie *déclarer, enseigner*. Ainsi, l'expression: *profession savante*, voudrait donc dire: *déclarer avec science*: d'où nous concluons que certaines conditions sont nécessaires pour qu'une profession soit dite *savante* ou *libérale*. Les indiquer toutes serait trop long: nous ne nommerons que les principales, qui nous semblent être celles-ci:

1° *Le but de cette profession doit être noble;*

2° *Elle doit être plus scientifique que mécanique;*

3° *Les membres de cette profession doivent avoir une instruction générale assez approfondie;*

4° *La nature de cette profession doit être telle qu'une préparation soit nécessaire pour y réussir;*

5° *Enfin, il doit y avoir une autorité chargée d'examiner ceux qui veulent être nommés membres de cette profession.*

Admettant que la loi et la médecine répondent à ces conditions, il s'agit maintenant d'examiner si la même chose a lieu par rapport à l'enseignement.

*Rép. à la 2e question.—1ère Condition.*

L'enseignement a pour but de former le cœur, de développer les facultés de l'esprit, et de fortifier les organes du corps. Il nous semble qu'aucune fin humaine n'est plus haute, plus digne que celle-là.

L'homme est, en effet, le plus noble ouvrage que Dieu ait fait. Il est le roi de l'univers, la gloire de la création: Dieu lui a donné l'empire sur tous les autres êtres.

Il est honorable, il est vrai, de cultiver la terre, de forger le fer, de préparer les plantes textiles, etc. etc; mais quelque nécessaires que soient à l'humanité l'agriculture et les arts mécaniques, ils peuvent à peine être comparés en importance à l'éducation de l'homme lui-même, l'agent de toutes ces choses.

La science de la médecine est fondée sur les rapports des minéraux et des végétaux avec le système humain; mais, comme le corps est moins important que l'âme qui l'anime, il ne peut se faire qu'une science qui, comme l'enseignement, s'occupe et du corps et de l'âme, soit inférieure à une autre qui ne *suigne* que le corps,—que la bête, dirait spirituellement X. de Maistre.

La loi est fondée sur les relations sociales, sur les rapports d'homme à homme, d'Etat à Etat; et son but principal paraît être de veiller, par le moyen de cours et de jurys, à ce que chacun s'acquitte convenablement de ces relations.

L'enseignement fait plus. Non-seulement les instituteurs sont obligés comme les autres hommes de connaître la loi et d'y obéir, mais ils sont encore tenus d'apprendre à leurs élèves à observer ces commandements: *Tu aimeras ton prochain comme toi-même; fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te fût fait à toi-même, etc. etc.* Et ils ne parviennent pas à ce noble but au moyen du verdict du jury, du plaidoyer de l'avocat et de la décision du juge, mais en cultivant l'entendement, en régularisant les habitudes et en formant le caractère de la jeunesse.

Un auteur a dit que ce que l'art du sculpteur est à un bloc de marbre, l'éducation l'est à l'âme humaine. Il a eu grandement raison. La mission de l'instituteur est de former les manières, de cultiver le goût, de réveiller les intelligences endormies, de meubler l'esprit de connaissances utiles, d'inspirer des sentiments purs et élevés, et de rapprocher l'homme de Dieu: s'il y a quelque chose de plus noble sur la terre, qu'on nous le montre.

2e *condition.* Tout le monde admettra qu'une occupation purement mécanique ne peut prétendre au rang de profession. Si l'enseignement donc est purement mécanique, nous n'avons pas besoin d'aller plus loin: ce

n'est pas une profession savante ou libérale. Mais il n'en est pas ainsi.

Il est bien reconnu, il est vrai, que plusieurs des procédés de l'enseignement sont à peu près mécaniques, tels que dans le dessin, l'écriture, la musique, etc., etc. Mais on doit admettre qu'il en est de même dans les autres professions, et en général dans tout ce que l'homme exécute. Les opérations chimiques et toutes les formes légales ne sont-elles pas mécaniques? Les médecins peuvent-ils se passer des premières? les avocats et les notaires, des secondes? On voit donc que l'enseignement ne diffère point sous ce rapport de la médecine et de la loi.

**3e condition.** Les avocats, les médecins et les notaires doivent posséder, outre les connaissances spéciales requises pour exercer leur profession respective, une instruction étendue, variée, classique.

Peut-être est-il vrai de dire que plusieurs instituteurs ne sont pas généralement aussi instruits que les membres de certaines professions; mais il ne convient guère, croyons-nous, de décider qu'une occupation n'est pas une profession savante, sous le prétexte que quelques-uns de ses membres ne sont pas très-instruits. S'il était permis, en effet, de raisonner de la sorte, nous aurions bien des choses à dire sur ce qu'on est convenu d'appeler médecin, avocat et notaire. Pour le malheur de notre pays, pour le malheur de l'humanité même, combien ne compte-t-on pas de médecins, d'avocats et de notaires ignorants?

Personne ne peut enseigner ce qu'il ignore lui-même, en dépit de ce que prétendent Jacotot et ses aveugles disciples; les instituteurs doivent donc avoir des notions générales sur toutes les branches qu'ils enseignent ou qu'ils peuvent être appelés à enseigner.

C'est une erreur grossière que de dire, comme quelques-uns, que les instituteurs des écoles primaires peuvent se contenter d'une instruction très-limitée. Nous soutenons, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils doivent avoir en littérature et dans toutes les sciences, des connaissances générales qui les rendent capables de donner de la vie à leurs leçons en les accompagnant d'exemples, de satisfaire l'active curiosité de leurs élèves et d'éveiller chez eux l'amour de l'étude et la soif de la science.

Tout le monde regarde avec raison les institutions d'éducation comme des fontaines d'où doivent couler des flots de science; mais tout le monde reconnaît aussi que la soif de ceux qui cherchent ardemment la vérité, ne peut s'apaiser dans des eaux bourbeuses. Pour toutes ces raisons, et mille autres qu'il serait facile de donner, nous n'hésitons pas à

dire que la 3e condition s'applique à la profession de l'enseignement.

**4e condition.** Une occupation à laquelle tout le monde peut se livrer sans études préalables, sans préparation spéciale, ne peut évidemment s'appeler profession, encore moins profession savante ou libérale. Ainsi, l'on balaye admirablement bien une salle, on vernit superbement une paire de bottes, sans avoir pâli sur Homère et Virgile, Milton et Corneille, sans même s'être exposé un seul instant à la vue d'un précepteur; mais en est-il de même des aspirants à la profession de la loi, ou à celles de la médecine et de l'enseignement?

Après avoir suivi, en général, un cours d'études classiques, l'étudiant en loi et l'étudiant en médecine passent sous un patron, quelquefois dans une université, quatre ou cinq années, avant d'entrer dans la profession à laquelle ils aspirent. Avant même d'être cordonnier, forgeron, maçon, etc., (et cette raison nous paraît convaincante, à elle seule) ne faut-il pas une préparation spéciale?

Pourquoi donc n'y aurait-il que l'instituteur à qui il conviendrait d'entrer dans l'enseignement sans avoir préalablement suivi des cours d'éducation?

Naguère encore, il est vrai, tout homme qui désirait embrasser la rude et pénible carrière de l'enseignement, était forcé de le faire sans avoir acquis auparavant des connaissances spéciales sur cette noble science; mais, depuis, des Canadiens-Français vraiment patriotes, des savants comme MM. Meilleux et Chauveau, ont doté le Bas-Canada d'institutions où l'on peut aller, tout en s'instruisant soi-même, apprendre à conduire et à diriger la jeunesse. Ces institutions, ces écoles normales, que nos vénérables évêques et notre digne clergé ont puient de leur haute influence, sont une preuve qu'une préparation spéciale est nécessaire aux instituteurs.

**5e condition.** Pour être reçu avocat, médecin ou notaire, il faut subir auparavant un examen spécial sur toutes les matières qui font l'objet de la science que le candidat a étudiée.

Pour être reçu instituteur, il faut de même se présenter devant un des nombreux bureaux établis à cet effet, et répondre d'une manière satisfaisante à un certain nombre de questions choisies par les Examineurs. Des programmes très-variés et très-difficiles ont été publiés ces années dernières par le Conseil de l'Instruction publique, et il n'est plus permis maintenant, nous le croyons du moins, de patenter l'ignorance.

Il nous aurait été facile, croyons-nous, de développer plus longuement les conditions nécessaires à une occupation quelconque pour

qu'elle prenne le nom de profession savante ; mais nous avons la prétention d'avoir démontré, par ces quelques lignes, que l'enseignement répond à toutes ces conditions, et qu'en conséquence il a droit au titre de profession savante ou libérale.

D'ailleurs, si les signes des temps ne nous trompent point, nous croyons pouvoir dire que, sous peu, l'opinion publique reconnaîtra, non-seulement que l'enseignement est une profession savante, mais qu'après le sacerdoce il n'y a sur la terre aucune occupation plus noble, plus utile et plus honorable, que celle d'enseigner.

### Remerciements.

Dans le cours de l'année, plusieurs personnes, amies de *La Semaine*, nous ont communiqué un certain nombre d'ouvrages très-importants, entre autres : *Cinq années de séjour au Canada*, par M. Ed. Allen Talbot, *Revue des sciences ecclésiastiques*, année 1861, *Correspondance de Rome*, etc., etc. Nous n'avons pu, à cause de l'étendue de ces ouvrages, n'en reproduire que quelques rares articles ; mais nous n'en sommes pas moins reconnaissants envers ces bienveillants amis, et les prions d'accepter, en retour des services qu'ils nous ont rendus, l'expression sincère de notre profonde gratitude.

—Nous prions M. C. Gagné, instituteur à St. Charles, d'agréer nos sincères remerciements, pour l'envoi de plusieurs documents qui nous ont été d'un véritable secours.

—Si quelques-uns de nos abonnés n'avaient point reçu ou avait perdu un ou plusieurs numéros de *La Semaine*, ils pourront se les procurer en s'adressant à M. C. Darveau, qui se fera un plaisir et un devoir de les leur expédier.

—Nous avons assez de confiance en l'honnêteté et en la libéralité de nos souscripteurs en retard, pour croire qu'ils se hâteront de régler leurs comptes avec nous.

## ALMANACH POLITIQUE.

### AMÉRIQUE.

*Canada*.—Le Parlement canadien a été prorogé au 19 janvier prochain, pour la *dépêche des affaires*.

L'hon. M. Howland a été réélu pour le comté de *West York*.

La malheureuse affaire de St. Albans vient d'entrer dans une nouvelle phase. Les prisonniers, qui, comme on le sait, étaient à

Montréal, ont comparu devant M. le juge Coursol, lequel, après plus d'un mois, les a remis en liberté, sous prétexte qu'il n'avait pas la juridiction nécessaire pour poursuivre plus longtemps le procès des accusés. La nouvelle de la libération des prisonniers a tout d'abord créé un grand émoi à New York. Le général Dix a publié, immédiatement après l'élargissement des prisonniers, une proclamation dans laquelle il enjoint, entre autres, aux officiers commandants sous ses ordres, de poursuivre à l'avenir jusque sur le territoire canadien les maraudeurs confédérés qui se réfugieront en ce pays. Heureusement que le président des Etats du Nord, M. Lincoln, a eu le bon esprit d'ordonner au fougueux général, de retrancher de sa proclamation la partie que nous avons citée plus haut ; sans cela, le Canada était en guerre ouverte avec le Nord avant deux mois.

Ce qu'il y a eu de particulièrement piquant dans cette affaire, c'est que l'hon. M. Cartier était allé qu'un temps auparavant à Washington, assurer le cabinet fédéral qu'il n'y avait pas de doute que tout se réglerait à la satisfaction des Etats du Nord : c'est du moins la conclusion que nous avons tirée de la lettre que l'hon. Procur. pour le B. C. a adressée aux avocats de la Couronne, à Montréal, en réponse à celle que ces derniers lui ont envoyée, à l'occasion de la décision de M. le juge Coursol.

Il est à déplorer que le chef de police de Montréal, M. G. Lamothe, ait jugé à propos de tant se hâter de donner aux prisonniers confédérés, après leur libération, la somme (\$90,000, ou environ) qu'il avait entre ses mains, et qui lui avait été confiée à condition, cela va de soi, qu'il ne la rendrait que dans le cas où les voleurs de St. Alban, comme on les désigne généralement, seraient reconnus *non-coupables*.

Le gouvernement canadien, ou plutôt le gouverneur, a cru devoir, afin de prévenir des expéditions semblables envoyer sur les frontières 32 compagnies de milice, tant du Haut que du Bas-Canada. Si nous avons une opinion à exprimer en politique, nous dirions qu'il eût été préférable que la garde des frontières fût confiée et aux troupes régulières et aux miliciens des deux parties de la Province. En considérant l'enthousiasme factice qui s'est emparé tout à coup de certains officiers de la milice active de quelques villes du Canada, il est à craindre, en effet, que l'Angleterre demeure sous l'impression que les Canadiens sont décidés à faire face, eux seuls, aux Yankees, qui n'attendent qu'un prétexte quelconque pour envahir le Canada.

Il a plu à son Excellence le gouverneur-général d'ordonner l'organisation de

bataillons de miliciens, ( 61 pour le Haut-Canada et 51 pour le Bas ), formant 89.040, dont 48,495 miliciens pour la partie occidentale et 40,545 pour la partie orientale de la Province. Cette force sera levée par le tirage au sort, qui aura lieu vendredi, le 30 décembre de ce mois, conformément aux provisions de la dernière loi de milice.

Ce tirage au sort n'est autre chose, on le sait, que la *conscription forcée*, telle qu'elle se pratique en France, avec cette différence, toutefois, que dans ce glorieux pays ce sont les conscrits eux-mêmes qui tirent leur numéro, tandis qu'en Canada le soin de désigner quels sont ceux que la loi atteint immédiatement appartient à quelques individus nommés par le gouvernement. Nous regrettons sincèrement que, puisqu'on a jugé à propos de nous gratifier d'une loi de milice aussi rigoureuse, on n'ait pas en même temps accordé à tous ceux qui peuvent être appelés à agir comme soldats, le privilège de retirer de l'urne le numéro fatal ou heureux.

Quoi qu'il en soit, la loi va avoir son cours, et quelques compagnies vont partir bientôt pour aller occuper les endroits que leur ont été assignés. Il n'est que juste de déclarer, cependant, que les hommes à qui le gouvernement vient de confier le soin d'aller garder les frontières, sont à la hauteur de la position qu'ils occuperont en quelques jours.

Avant de terminer ces quelques remarques, nous dirons toutefois que nous avons été très-surpris d'apprendre que le major Burstall et le capitaine Knight, du 8e bataillon, tout en offrant leurs services à S. Excel. le Gouverneur Général, avaient pris en même temps la décision d'aller en Angleterre pour affaires commerciales : cette conduite est assez propre on l'avouera, à diminuer la reconnaissance que l'offre de leurs services avait d'abord éveillée dans bien des cœurs saxons.

La mort vient de frapper un des hommes les plus distingués du Bas-Canada : l'hon. J. E. Turcotte est décédé aux Trois-Rivières, le 20 de ce mois, à l'âge de 56 ans.

— 0000000 —

### TABLE DES MATIÈRES.

#### PROSPECTUS.

**RÉLIGION.**—Lettre circulaire de Mgr. l'administrateur du diocèse de Québec, p. 37.—Friduam à la congrégation de N. D. de Québec, 37.—Qu'est-ce que la gloire ? 50.—Le catholicisme est-il mort ? 59.—Les souffrances de Pie IX, 76.—Recensement de Rome, 100.—Un incrédule, 127.—Trappé, 180.—Quatre jours à la Trappe, 181.—Un religieux de la Trap-

pe, 183.—Résultats obtenus en 1863 par la Ste. Enfance, 269.—Bénédiction d'une cloche à Ste. Foye, 285.—Profession religieuse au Bon-Pasteur, 309.—Un prêtre canadien au congrès de Malines, 315.—Bénédiction de cloches à St. Nicolas, 326.

**PÉDAGOGIE.**—Education, p. 4.—Ecole Normale Laval, 5.—Mission de l'instituteur, 11, 17.—Vingt-unième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval, 13.—Correspondance d'un *Vieil Instituteur*, 21.—Diplômes accordés, 21.—Ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, B. C., 21.—L'Instituteur, 25, 33.—Fonds de pension aux Instituteurs, 34.—Compte-rendu de la vingt-unième conférence de l'Association des Instituteurs, 41.—Réponse aux programmes de Pédagogie et d'Agriculture, par M. l'abbé J. Langevin, 43.—Importance du style épistolaire, 49.—Associations, 57, 65.—Du Style épistolaire, 58, 66, 73, 81.—Rapport de M. l'inspecteur d'école Boivin, 68.—Nécessité d'engager de bons instituteurs, 74.—Il est important de bien organiser une école, 84, 90.—Réponse à quelques lettres, 92.—Abolition projetée de la charge d'inspecteur d'école, 92.—Avis officiel, 92.—Observations critiques sur la grammaire de L'homond, revue par B. Jullien, 115.—Méditez votre vocation, 121.—Enseignement de quelques branches d'Instruction, 122.—Locutions vicieuses, 124, 157, 175, 203, 235, 245, 251.—Le livre des souvenirs, 129.—Jean Rivard, 131, 139, 147, 155.—Extraits divers sur l'éducation, 143.—Nécessité de faire apprendre des fables par cœur aux enfants, 146.—Ecole Normale Laval, 163.—Coup d'œil sur l'histoire de l'Instruction primaire dans le B. C., 164, 169, 177.—Vingt-deuxième conférence des instituteurs, 166.—Choix des instituteurs, 172.—Compte-rendu de la vingt-deuxième conférence des instituteurs, 179.—Instabilité des instituteurs, 193.—Association des Instituteurs en rapport avec les écoles normales du B. C., 195.—Les commissaires d'école, leurs pouvoirs et leurs devoirs, 201, 209.—Quelques aphorismes d'éducation pratique, 203, 234.—Notre journal, 209.—Traitement des instituteurs, 217, 225, 233.—Examen des élèves de l'école Normale Laval, 218.—Prix et brevets donnés aux élèves de l'école Normale Laval, 220.—Examen des élèves des écoles-modèles annexées à l'E. N. L., 226.—Examen

des élèves de l'école modèle de St. Charles, 228.—Examen des élèves de l'école-modèle de Ste. Foye 244.—Des maisons d'écoles, 249.—Les examens publics, 257.—Comment on peut préparer les élèves à l'exercice de la composition, 258.—Association de la bibliothèque des Instituteurs du district de Quebec, 265, 275, 289.—Le maître d'école à bon marché, 266.—Association des I. de la C. de l'E. N. L., 269.—Mission des inspecteurs d'écoles, 273.—Remarques critiques sur le rapport du comité special de l'enseignement agricole, 278.—Compte-rendu de la vingt-troisième conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'E. N. L., 281.—Nécessité de demander des réformes dans l'éducation, 283.—Remarques sur le rapport de l'école d'agriculture et de la ferme-modèle de Ste. Anne, 291, 297.—Qu'est-ce qu'un étudiant? 295.—Remarques sur le rapport de M. le Surintendant de l'éducation du B. C. pour l'année 1863, 299, 305, 324.—Résumé historique des travaux de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'E. N. L., depuis 1857 jusqu'à 1864, inclusivement, 307, 313, 332, 339, 345.—Ecole-modèle des Eboulements, 308.—Correspondance sur l'éducation par un "Ami", et réponse à cette lettre, 316, 329.—Erection d'un couvent à Chicoutimi, 327.—Mon, ton, son, notre, etc. etc., sont-ils pronomes ou adjectifs possessifs? 330.—Correspondance d'un "Ami" de *La Semaine*, et réponse, 337.—Quand la prochaine assemblée des Bureaux d'Examineurs aura-t-elle lieu? 347.—La grammaire, 349.—Associations, 353.—Enseignement de l'anglais dans les écoles primaires, 355.—Enseignement du chant chez les enfants, 371, 379.—Sur la lecture, 375.—Question à résoudre, 387.—Nouvelles bibliographiques, 388.—Paiement régulier du salaire des instituteurs, 401.—Education, 408.—A nos lecteurs, 409.—L'enseignement est-il une profession? 410.

LITTÉRATURE.—Une folie corrigée, p. 14.—Amour filial, 22, 30.—Logogriphe, 24.—La chambre nuptiale, 39.—Le neveu de la fruitière, 45.—Les enfants du vieux Bernard, 53.—Le tigre, 61.—Le professeur de signes, 70.—Un bienfait n'est jamais perdu, 77.—Le génie, 78.—La maison des champs, 86, 93, 101, 108, 116.—Le solitaire, 111.—Pensées de Massieu, 111.—Origine du poisson

d'avril, 118.—De l'origine, etc., du travail 125.—Le berger, 126.—Pensées et maximes, 127.—Dialogue des morts, 133.—N. D. des Orphelins, 141.—La vieille mendiante, 150.—La feurmi; la vipère et la sangsue; le porc paré de fleurs, 151.—Le dindon et la pie; la renoncule et l'oeille, 152.—Jean Bénard, 158.—L'œuvre du Bon-Pasteur, 159.—La brebis et le buisson, 160.—La dernière nuit de l'année, 167.—De la mélancolie, 173.—Les deux anges, 174.—Inconvénients d'une petite taille, 174.—La souris et la tortue, 176.—La diligence, 183.—L'homme et la marmotte, 184.; le violon, id.—Le rossignol et le ver-luisant, 188.—Le chemin du paradis, 188.—Le retour de l'artiste, 189.—La Consultation, 190.—Pierre qui roule n'amasse pas mousse, 198.—Enfants et fleurs, 205.—Petit conte historique et anecdotique, 205.—La forêt de Fulda, 214, 221, 229, 236.—Les adieux d'une jeune pensionnaire, 221.—La distribution des prix, 221.—Qui vient chercher de la laine revient tondu, 246.—Les projets, ou le parvenu et son intendant, 248.—La carotte d'or, 252.—La pauvre fille de Glen-Orchy, 270, 278, 385.—Méhul, 293.—La dernière œuvre, 301.—La tour de François 1er, 309, 318.—Biographie des auteurs morts de faim, 319, 327, 333, 341.—L'imprimerie, 320.—Anna l'agaçante, 335.—La chute des feuilles, 336.—Moyen d'être heureux, 342.—Choix de pensées, de Vauvenargues, 343.—Le sculpteur de Bruges, 348, 358, 365.—L'opinion publique, 351.—Pensées, 351.—Les trépassés, 356.—Touchant souvenir d'une mère, 357.—Le petit moqueur, 357.—La coquille, 365.—Origines et formation de la langue française, 369, 377, 385, 393.—Mercure en voyage, 373.—Héros et martyr, 374.—Cardan le galérien, 381, 388, 393.—Figures de pensées, 396.—Bonheur Champêtre, 399.—Isabelle de Monville, 403.—Exhortation à se souvenir des malheureux pendant l'hiver, 407.

SCIENCES.—Les animaux microscopiques, p. 8.—Problème arithmétique, 14.—Influence des forêts, 14.—Problème géométrique, 21.—L'encre des filous, 22.—Les feux souterrains et les tremblements de terre, 38.—Des constellations; l'étoile polaire, 51.—Les planètes sont-elles habitées? 52.—Légumes pressés, 52.—Hygiène, 55.—Solution du problème géométrique de la p. 21: 55.—Problème arithmétique, 96.—Solution du problème



arithmétique de la p. 14 : 96.—Solution du problème de la p. 96 ; 99.—Les nombres curieux et instructifs, 107.—Problème d'arithmétique, 119.—Problème d'arithmétique, 125.—Origine de la géographie, 127.—Solution du problème de la p. 125 : 135.—Problème géométrique et problème arithmétique, 135.—Problèmes d'arithmétique, 144.—Solution du problème arithmétique de la p. 135 : 152.—Solution du problème de la p. 144 : 160.—Problèmes d'algèbre, 160.—Solution du problème de la p. 144 : 191.—Code militaire, 196.—Les orages, 197.—Les comètes, 204.—Solution des problèmes algébriques de la p. 160 : 207.—Histoire du thé et du café, 238.—L'univers : astronomie, 259.—Ce que contient une goutte de sang humain, 260.—Notions d'entomologie, 268, 293.—Hygiène : de l'exercice pendant la digestion, 350.—De la durée des végétaux, 351.—Agriculture ; principales causes qui en ont retardé les progrès dans le Bas-Canada ; moyens de lui donner une plus grande impulsion, 361.—Les sens, 367.—Tableau général des connaissances humaines, 380.—Durée de la vie humaine, 390.—Destruction des rats, 392.—Avis aux priseurs, 399.—Cuisson sans feu, 408.

**HISTOIRE.**—Bethléem, p. 6.—La chevalerie, 51.—La féodalité, 61.—L'église, 69.—Histoire du Canada, 89, 97, 105, 113, 137, 145, 153, 161, 185.—La légende de Ste. Ursule, 100.—Les Ursulines de Québec, 227.—Faits relatifs à l'histoire de l'instruction publique en Canada, 241.—Liste des Présidents et des Vice-Présidents des Etats-Unis, 343.

**POLITIQUE.**—Revue de l'année 1863, pp. 3, 9, 18, 26.—Almanach politique, 36, 48, 56, 64, 72, 79, 88, 96, 104, 111, 120, 128, 136, 144, 152, 160, 168, 176, 184, 192, 200, 207, 216, 224, 232, 240, 248, 256, 264, 272, 280, 288, 296, 304, 312, 320, 328, 336, 344, 352, 360, 367, 376, 384, 392, 400, 413.

**NÉCROLOGIE.**—Mgr. Hughes, p. 12.—Dlle. Dulice Pérusse, 13.—M. Amédée Danaïs, 24.—M. Benjamin Pâquet, 71.—Sir Louis Hippolyte La Fontaine, 75, 85.—M. le Dr. Jean Zéphirin Nault, 107.—M. l'abbé Joseph Comte, 133.—L'hon. F. Lemieux, 167.—M. Charles David Têtu, 173.—M. J. Emile de Fenouillet, 211.—Delle. B. McSweeny, 292.—M. Prudent Houde, 321.—M. Geo. Desbats, 376.

**ANECDOTES.**—Pp. 16, 56, Un plaidoyer, 95,

—Les plaideurs, 95.—La lune à sa place, 104.—Bonjour ; bon mot de Fontenelle, etc. etc., 110.—Comment tirent deux Gascons, 119.—P. P. 143.—Un trésorier, 144.—Un détenu vendant sa prison, 149.—Un simple maleutendu, 192.—Le laquais et le cadran, 208.—L'huisier et le chien ; le voyageur et les huitres, 216.—Un fin nageur, 231.—Qu'est-ce qu'une harpie ? 232.—Voyage en panier, 239.—Le visage d'emprunt, 256.—Scène de police correctionnelle, 260.—M. Pourquoi et M. Quoi, 263.—150 hommes dans un chaudron, 263.—Orthographe d'un maire de village, 272.—Le préfet du Pas-de-Calais, 280.—L'hôte et le choléra, 344.—Henri IV et le paysan, 359.—Don Antonio de Cordoue, 367.—Les rognures de chaudron, 390.—L'aveugle rusé, 391.—Scène de police à Londres, 392.—Le libertin et son testament, 400.—Le bourgeois et le jardinier, 408.—Le conscrit, 408.

**FAITS DIVERS.**—Statistique de la population de St. Roch, p. 13.—Nombre de mots employés par différents auteurs, 22.—Mort de Thackeray, 24.—Découverte médicale, 24.—Milice volontaire, 28.—Incendie de la cathédrale de Santiago, 29.—Opinion de la presse sur *La Semaine*, 29.—*La Revue Canadienne*, 44.—Division militaire de Québec, 44.—Nombre de journaux en Suisse, 55.—Examen des officiers volontaires de la division de Québec, 63.—Meehan condamné à être pendu, 63.—Population de la terre, 79.—Explosion de la poudrière, 78, 86, 93.—Exécution de Meehan, 100.—Incendie en Chine, 103.—Ecole militaire du B. C., 106.—*Le Nord ; la Presse*, etc. etc., 119.—Les Anglais par le monde, 128.—Tremblement de terre à Québec, 132.—Commerce et navigation du Canada, 135.—Baptême du fils de Sir L. H. La Fontaine, 136.—Examen des officiers, 141.—Nouvelles militaires, 149.—*Le Verger Canadien*, 167.—Fête de la Reine, 173.—Société d'éducation du district de Québec, 183.—La St. Jean-Baptiste à Québec et à Ste. Foye, 213.—Accident à St. Hilaire, 213.—La paie des gouverneurs coloniaux, 262.—Nombre d'hommes tués pendant la guerre des E. U., 266, 312.—Curieuse découverte, 263.—Ebonlis à Tadoussac, 269.—Volume d'eau qui tombe de la chute Niagara, 280.—La dette des Etats-Unis, 312.—Richesses imprimées des principales bibliothèques de l'Europe, 312.—Ouragan à Calcutta, 376.